

Séance du 05 Juillet 2002

Le Conseil Municipal de Mont-Saxonnex, réuni sous la présidence de M. Jacques MARTINELLI

DECIDE

- l'acquisition de la parcelle D 1396 d'une surface de 154 m² au prix de 9 € le m² soit la somme de 1386 € en vue de l'élargissement de la route de Fréney.
- d'acquérir, à titre gratuit, la parcelle F 651, située aux Fontaines, d'une contenance de 1420 m², aux héritiers de Mme Lina DONAT-FILLIOD
- de louer le Bar-Restaurant "L'Hermine" à M. Nicolas DURAND, pour une durée d'un an renouvelable
- de fixer les tarifs pour le droit de licence sur les débits de boissons à 19 € pour la Licence III, à 38 € pour la Licence IV et à 31 € pour l'impôt sur les spectacles de 5ème catégorie
- de créer un emploi saisonnier d'une durée de 3 mois afin de répondre à un surcroît de travail aux services techniques
- d'accepter le devis de l'ONF pour un montant de 6123.22 € TTC et sollicite une subvention auprès du Conseil Régional
- de porter la fin du contrat d'affermage établi entre la SAUR et la Commune au 30 Juin 2003
- de passer une convention de mandat avec le SELEQ 74 pour la réalisation de travaux de génie civil d'enfouissement de lignes téléphoniques sur différents secteurs de la Commune.

APPROUVE

- le protocole d'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail
- le principe d'une participation de la commune de Mont-Saxonnex à l'étude préalable à une future O.P.A.H. dans le cadre du SIVOM de la Région de Bonneville
- à l'unanimité la décision modificative n°1 pour le Budget Communal 2002:
- à l'unanimité la décision modificative n°1 pour le Budget Eau 2002

SE DECLARE D'ACCORD

- pour les offres retenues par la commission, pour le bouclage du réseau d'eau aux Oulettes, pour un montant TTC de 13 175.59 € soit
- Lot n°1 - terrassement- attribué à Ets CAULLIREAU Lot n°2 - Tuyaux - attribué à la SAUR

DE METTRE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- le déclassement d'une portion du Chemin rural dit "des Pierriers" situé aux Combes bordant les parcelles C 640, C 580 et C 1084

Après les questions diverses, les responsables des commissions informent le C.M. de l'avancement des travaux et des projets en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.